

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 18**  
OBJET : **BUDGET COMMUNE - REVISION N°1-2020 D'AP/CP :  
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT**  
Nomenclature : **7.1.2**

<p><b>En exercice</b> : 29 <b>Présents</b> : 26 <b>Pouvoirs</b> : 3 <b>Absents</b> : 0 <b>Votants</b> : 29</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : 12-Annexe APCP.pdf</p>	<p>Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN</p> <p><b>Les membres ayant donnés un pouvoir :</b> Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,</p>
--	--

**Rapporteur** : Catherine CADOU

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisations de programmes et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la ville.

Afin de parvenir à une exécution budgétaire précise, et compte tenu de l'avancement des projets, il apparait nécessaire d'actualiser les AP/CP. Ainsi, certaines AP/CP sont supprimées ; une nouvelle est créée.

Le montant des Autorisations de Programmes est ainsi ajusté et détaillé en annexe :

Le conseil municipal doit délibérer sur les autorisations de programmes qui comportent une répartition prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement correspondants.

Vu la présentation faite en commission ressources du 11 février 2020 ;

**Le conseil municipal est invité à**

**- VOTER L'ACTUALISATION des autorisations de programmes et crédits de paiement selon la répartition annuelle présentée en annexe ;**

**Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020  
Alain ROYER, Maire

